Association des Maires
des Pyrénées-Atlantiques

Rapport d'activité 2016

Assemblée générale de l'Association des Maires des Pyrénées-Atlantiques **11 MARS 2017**

Rapport financier et moral

En 2016, l'ADM64 a conforté ses missions d'accompagnement auprès de ses adhérents (des formations et de l'information adaptées,...) et développé ses actions de mobilisation avec une Journée des Maires gagnant en visibilité.

Par ailleurs, l'ADM64 a poursuivi son action de maîtrise budgétaire et présente une situation financière saine et équilibrée, en dégageant de manière exceptionnelle un excédent financier de + 35 698,96 €.

Claude FERRATO
Trésorier

Jean-Yves LALANNE
Secrétaire général

Alain SANZ
Président

Assemblée générale de l'ADM64 / 2 avril 2016 à LESCAR

I. Collecter les cotisations

II. Former et informer

III. Les temps forts

IV. Réseau et partenariats

I. Collecter les cotisations

L'ADM64 a collecté en 2016 pour 216 585,52 € de cotisations (AMF, revue « Maires de France » et ADM64) et 27 550 € pour le contrat groupe, dont 48,5 % sont reversées à l'AMF et Groupama.

Les cotisations à l'AMF

L'ADM64 appelle et collecte les cotisations pour le compte de l'AMF, ce qui lui permet de cumuler deux avantages : d'abord un abattement de 30 % sur les cotisations reversées, puisque toutes les communes du département sont adhérentes, ensuite de bénéficier d'une « ristourne » de 7,5 % si la somme appelée est reversée à l'AMF au plus tard le 1er juillet de l'année en cours.

> Sur les 117 785,31 € appelés, 198,95 € restent à percevoir soit les cotisations de 4 collectivités.

Les cotisations à l'ADM64

Elles représentent 28,4 % des recettes de l'association pour 2016.

> Sur les 83 123,15 € appelés il reste à percevoir 194,30 €, soit les cotisations de 4 collectivités.

Le contrat groupe

Le contrat de responsabilité civile et de protection juridique souscrit par l'ADM 64 auprès de Groupama.

Le volet protection juridique a été renforcé au 1er janvier 2016, avec une indemnisation :

- de 30 000 € par élu par an,
- plafonné à 20 000 € / litige.

Les impayés restent importants. Au 31 décembre 2016, 42 maires ne sont pas à jour de leur cotisation.

Malgré tout, chaque année, des dossiers sinistres sont ouverts :

> En 2016 : ouverture de 2 dossiers
>
> En 2015 : ouverture de 2 dossiers
>
> En 2014 : ouverture de 10 dossiers, 8 sont clos et 61 838 € ont déjà été remboursés par Groupama.

II. Former et informer

La formation des élus locaux est l'un des piliers de l'action de l'ADM64

Les stages d'approfondissement

En 2016, 93 élus (33 maires, 23 adjoints et 37 conseillers municipaux) ont participé aux 8 sessions de formation proposées sur les thèmes :

- Loi de finances 2016
- Les pouvoirs de police du maire
- Les collectivités locales et la dette
- Les marchés publics
- Gestion et administration de la voirie
- Législation funéraire

Les séances d'information

316 élus ont participé aux 13 séances d'information organisées sur 6 thématiques et animées par des organismes partenaires de l'ADM64 :

- Correspondant intempéries, animée par Orange France Télécom
- SemOp : les nouveaux outils de modernisation de l'action publique locale
- Les missions d'accompagnement de l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- L'élu et l'administré : la conciliation, animée par le Conseil départemental d'accès au droit
- Propreté et espace public, animée par Eco-Emballages
- Action sociale et minimum vieillesse, animée par l'UDCCAS et la Caisse de Dépôts et Consignations

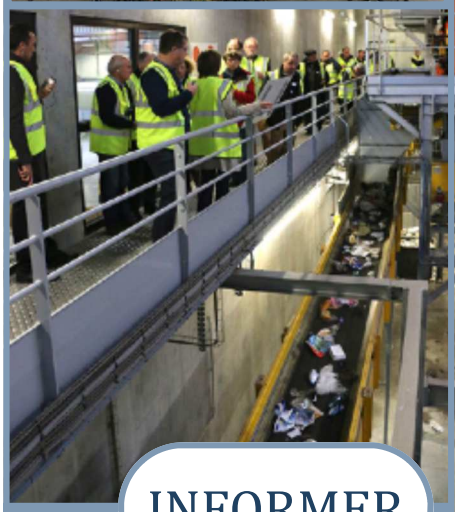

INFORMER

Visite du centre de tri Valor Béarn à Sévignacq le mercredi 23 novembre 2016

La Journée des Maires

La traditionnelle Journée des Maires organisée dans le cadre de la Foire Exposition de Pau a réuni le 12 septembre dernier :

> 196 représentants des collectivités (dont 148 maires et 32 adjoints)
>
> 36 représentants des directions de l'Etat et autres institutions
>
> 102 représentants des partenaires au sein du Salon dédié aux collectivités

A cette occasion, trois temps forts étaient proposés aux élus :

Une Séance plénière

Sur le thème de « bloc communal et investissement public local : quelles priorités », plus de 200 élus étaient présents pour échanger notamment avec Anne FONTAGNERES, directrice régionale de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Un Salon dédié aux collectivités territoriales

Avec 24 stands représentant 28 structures et plus de 300 participants, le salon affichait complet !

Une table ronde

Séance sur « l'optimisation des outils : quels leviers financiers pour gagner en efficacité » qui a réuni 22 participants.

Journée des Maires / Foire Exposition de Pau / 12 septembre 2016

III. Les temps forts

Trois temps forts rythment la vie de l'Association des Maires des P.-A.

L'Assemblée Générale

Elle s'est déroulée le 2 avril 2016, au siège du groupe Euralis à Lescar et a rassemblé : 162 Maires, Présidents et Adjoints, représentant 143 collectivités. Pour cette matinée de travail, François BAROIN, Président de l'Association des Maires de France, est revenu sur les divers dossiers d'actualité (baisse des dotations, réforme intercommunale, communes nouvelles…). Les personnalités présentes étaient Jean-Jacques LASSERRE, Président du Conseil départemental, Bernard UTHURRY, vice-président du Conseil régional, et Pierre-André DURAND, Préfet.

Les élus ont pu pour la première fois s'exprimer en direct au travers de « sms » tels que : « la suppression de petites communes : autant de bénévoles en moins pour nos territoires », « le problème essentiel n'est pas la taille des collectivités, ce sont les moyens financiers de celles-ci » ...

Le Congrès des Maires de l'AMF

Exceptionnellement organisé les 31 mai, 1er et 2 juin, le Congrès des Maires de 2016 a accueilli une délégation de 85 représentants des P.-A. dont 50 maires, 17 adjoints et 2 présidents d'intercommunalités. A cette occasion, l'ADM64 a offert aux élus un cocktail déjeunatoire.

Ce congrès s'inscrit dans le prolongement des actions de l'AMF pour alerter l'opinion publique des conséquences de la baisse des dotations.

IV. Réseau et partenariats

Fédération Régionale des Associations de Maires de Nouvelle-Aquitaine

Le 23 juin dernier à Bordeaux, l'ADM64 a signé les nouveaux statuts de la FRAMNA élargie aux 12 départements de la Nouvelle-Aquitaine. Le 2 novembre, à l'occasion du Salon des élus locaux d'Aquitaine à Bordeaux, le Président de la FRAMNA et le Président du Conseil Régional ont signé une convention de partenariat pour le développement d'actions de concertation avec les Maires et Présidents d'intercommunalités.

L'ADM64 et les dossiers d'actualité

Urbanisme

- **CDPENAF :** l'ADM64 a défendu de nombreux projets notamment sur les délibérations motivées afin de permettre aux communes de conserver l'attractivité et le dynamisme de leur territoire.

- **Commission de conciliation en matière d'urbanisme** avec le désaccord entre l'ADM64 et la DDTM sur la répartition de la Dotation générale de décentralisation favorisant en 2016 les PLUi au détriment de PLU. Si la DGD aux PLUi n'est pas remise en question, il convient de s'accorder sur une méthode de travail concertée.

- **Défense extérieure contre l'incendie :** diffusion le 15/09/2016 par le Préfet du règlement de la DECI. Un groupe de travail avec le SDIS, l'APGL et l'ADM64 s'est créé pour travailler sur un guide des bonnes pratiques et revenir sur la responsabilité des Maires.

Ecole

- **AAP collèges numériques :** En juin 2016, l'action concertée de l'ADM64 et de la DSDEN a permis à 3 communes de bénéficier d'un cofinancement pour des classes mobiles.

- **Convention ruralité :** réunion du comité de suivi et de concertation mis en place par cette convention et organisations de réunions dans les territoires à la demande des élus locaux. La concertation permet de mettre en lumière les territoires dits fragilisés.

- **Manger Bio&Local à la cantine.** Deux actions majeures en 2016 : la signature de la convention (pour un accompagnement par le CD64 de deux territoires pilotes, 12 communes avec cuisine autonome ou centrale communale) et diffusion d'une enquête de diagnostic du mode de gestion des restaurants scolaires (343 communes concernées).

4 conventions en 2016

31 mai à Paris : convention de partenariat avec GRDF
23 juin à Bordeaux ; nouveaux statuts de la FRAMNA
22 juillet à Pau : convention ruralité avec la DSDEN
12 septembre à Pau : convention Manger Bio&Local à la cantine avec le Conseil départemental des P.-A.

Autres dossiers

- **Transfert de l'instruction des CNI :** sollicitée par le Préfet pour avis sur les lieux des 3 nouveaux DR, l'ADM64 a refusé de se prononcer. L'ADM64 soutient les actions de l'AMF auprès du Ministre de l'Intérieur (indemnisation, report du délai de mise en œuvre…).

- **Appels à projets et dotations de l'Etat :**

- **Fonds de soutien à l'investissement public :** enveloppe 2016 de 7 661 144 € pour les P.-A. pour 41 projets retenus.
- **Appel à Projet sécurisation des écoles :** information relayée par l'ADM64 le 30 septembre dernier, les communes ayant jusqu'au 10 octobre pour y répondre. 30 communes ont été bénéficiaires.
- **Contrat de ruralité** : document intégrateur visant à mieux coordonner l'action publique. L'ADM64 a été relais d'information.

Formations 2017 : Inscrivez-vous !

- **17 mars** : la planification à l'échelle intercommunale
- **7 avril** : eau potable et assainissement
- **9 et 10 mai** : prise de parole en public
- **11 ou 12 mai** : animer une réunion
- **17 juin** : les collectivités locales et la dette
- **23 juin** : comment utiliser les nouveaux outils de communication

Temps forts 2017 : prenez date !

- **11 septembre** : Journée des Maires, Foire Expo de PAU
- **20 au 23 novembre 2017** : Congrès des Maires de l'AMF, Paris

Point sur le DIF des élus

Référence : Loi du 31 mars 2015 et ses décrets d'application n°2016-870 et 871 du 29 juin 2016.
Tous les élus bénéficient depuis le 1er janvier 2016 de 20h par an cumulable sur la durée du mandat.
Ce DIF est financé par une cotisation obligatoire prélevée sur le montant annuel brut des indemnités de fonction (taux à 1%). La Caisse des Dépôts et Consignations ne peut directement percevoir ces cotisations, les versements seront à faire à l'Agence de services de paiement (EPCA sous tutelle de l'Etat) ce qui nécessite deux nouveaux décrets d'application (soumis au CNEN le 15 décembre dernier).